

DE FIL EN HAMEÇON 8/13 ANS - REF : 012 003 01

PONT-DE-SALARS - AVEYRON

ETE  
2020



Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 – 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification  
d'Immatriculation : IM 075 100 379 – Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04  
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

L'ANSE DU LAC

Route du Vibal

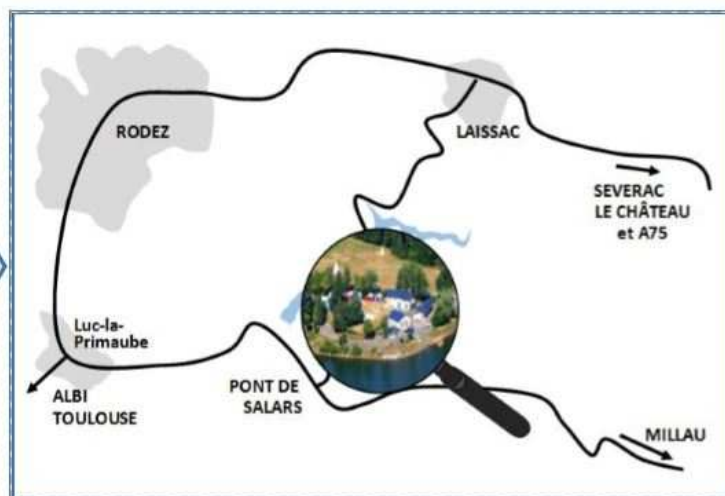
12290 PONT DE SALARS

Tel : 05 65 46 61 41

Fax : 05 65 46 89 78

[anse-du-lac@wanadoo.fr](mailto:anse-du-lac@wanadoo.fr)

Localisation GPS : N : 44°17'35 – E : 2°43'30



## RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Vous êtes attendu à partir de 10H00 le 1<sup>er</sup> jour  
Rendez-vous départ à partir de 10H00 le dernier jour

## TRANSPORT

Paris, Toulouse, Bordeaux, Agen en train.  
Montpellier en train.

10 jours avant le départ de votre enfant, la convocation sera disponible sur votre espace client : connectez-vous sur [www.vacances-pour-tous.org](http://www.vacances-pour-tous.org).

## 1<sup>er</sup> et dernier repas servis

1<sup>er</sup> repas servi : Dîner / Dernier Repas : Goûter

## SITE

### ► Situation géographique :

Le centre d'accueil est situé sur les berges du lac de Pont-de-Salars, dans un parc ombragé de 3 ha, à 700 m d'altitude et à 25 km de Rodez.

Hébergement dans des chalets éco-citoyens. Salle de restauration, salles d'activités et sanitaires en dur.

## ACTIVITES

Le projet du séjour est axé sur la pratique de la pêche et la découverte de l'environnement.

L'activité se déroulera aussi bien à bord d'embarcation comme en bordure du lac.

Les activités complémentaires proposées tout au long du séjour sont, entre autres : veillées conviviales, préparation de repas au feu de bois, grands jeux d'extérieur, jeux sportifs etc...

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ► Equipe d'encadrement :

Le séjour est adapté au rythme de l'enfant, suivant son âge et ses besoins.

1 animateur pour 8 enfants.

### ► Alimentation :

Respect des coutumes alimentaires (dans le cadre de la partie alimentation du document sur la laïcité en centre de vacances). Précautions prises pour les allergies alimentaires – merci de bien vouloir nous en informer avant le séjour.

### ► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

**Un « blog Nouvelles » sera mis en place, l'adresse sera communiquée sur votre convocation départ.**

**En cas d'urgence** et seulement dans ce cas vous pouvez appeler l'équipe de direction sur la ligne de service : **05 65 46 83 08** (un numéro mobile directeur sera communiqué sur la convocation).

Nous demandons aux enfants de vous écrire une fois dans la semaine, faites-en de même si vous le souhaitez, c'est un grand plaisir pour les enfants de recevoir du courrier.

**ATTENTION !** Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

## PREPARER VOTRE SEJOUR

### ► Trousseau de séjour :

Bien marquer tous les vêtements de votre enfant avec nom et prénom facilite grandement la restitution des habits après le lavage ainsi qu'au moment des inventaires.

**Trousseau :** Les bottes sont utiles lors du séjour, un k-way également. **Prévoir un sac de couchage (obligatoire) et un petit sac à dos. Si les enfants possèdent un permis de pêche merci de l'emporter.**

Ceux qui le souhaitent peuvent apporter du matériel de pêche leur appartenant, sans se surcharger.

► Lavage du linge :  
Il est lavé au besoin

► Argent de poche :

La perte d'argent liquide amené par l'enfant n'est pas garantie par l'assurance. Une petite somme (5 à 10 €) est largement suffisante (très peu de commerces à proximité). Un système de banque est proposé aux enfants pour éviter toute perte.

► Santé :

N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations qui vous semblent utiles. Les animateurs agiront en conséquence par rapport aux particularités de chaque enfant.

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, des mesures spécifiques seront mises en place sur la structure : respect des gestes barrière et de la distanciation sociale, port du masque par les animateurs, désinfection des chambres deux fois par jour (sanitaires, poignées de portes, encadrement de fenêtres, etc...), désinfection du matériel pédagogique, lavage de mains avant et après chaque activité,...

► Utilisation du téléphone mobile :

Si nous déconseillons (voir objet de valeur) le téléphone portable, des plages horaires sont aménagées (même si nous privilégions le courrier) à l'attention des enfants désireux de téléphoner à leur famille. Les téléphones portables sont obligatoirement relevés en début de séjour par l'équipe d'animation (évitant ainsi les casses, les vols et autres appels intempestifs nuisant à la vie du groupe). Les téléphones seront remis aux jeunes sur des plages horaires aménagées.

► Objets de valeur :

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3/4, bijoux, téléphone mobile, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

**Attention** : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod et autres ne sont pas couverts par l'assurance de notre association.

## ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.  
En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Documents à remettre le jour du départ :

**La fiche de renseignements médicaux et individuels** bien renseignée et signée (par le ou les responsables légaux) !

Les ordonnances et prescriptions médicales si l'enfant doit suivre un traitement médical.

Les informations quant à d'éventuelles allergies ou régimes alimentaires etc...

Pour certains séjours avec activité canoë : une attestation d'aisance aquatique est nécessaire. Elle peut être délivrée gratuitement à la piscine municipale.

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !